

## En guise de clarification

**Nathalie Heinich**

DANS **LE DÉBAT** 1996/2 (N° 89), PAGES 205 À 205

ÉDITIONS **GALLIMARD**

ISSN 0246-2346

ISBN 9782070744626

DOI 10.3917/deba.089.0205

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://preprod.cairn.info/revue-le-debat-1996-2-page-205.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Gallimard.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Nathalie Heinich

*En guise de clarification*

Je remercie tout d'abord Henri Rousso pour sa réponse, précieuse autant par la qualité de son ton que par les précisions qu'elle apporte sur le fond. Je voudrais toutefois dissiper quelques malentendus, afin de donner à cette discussion toutes ses chances d'approfondissement.

Commençons par la fin : il n'est nullement dans mon propos de « vouloir stigmatiser en permanence l'État » tout en exigeant « qu'il résolve les contradictions de la mémoire ». Nous ne sommes plus dans les années soixante-dix, où l'opposition à un « État » diabolisé tenait trop souvent lieu d'éthique et de politique ; et notre débat ici ne procède, me semble-t-il, de rien d'autre que de la nécessaire vigilance envers le bon usage des institutions publiques, ce qui n'est pas rien. En l'occurrence, mon texte n'avait pas pour objet l'« État », mais ses représentants, lesquels ne se confondent pas, heureusement, avec lui : ce qui nous permet d'attendre d'eux certaines exigences auxquelles obéirait l'exercice de leur fonction, tout en sachant à quel point ce peut être parfois difficile, par exemple pour la question qui nous occupe. Critiquer telle déclaration de Chirac, ou telle position de Mitterrand, ne revient évidemment pas à contester leur légitimité à s'exprimer au nom de l'État, mais à être attentifs à ce qu'ils le fassent de la façon la plus conforme à l'intérêt général.

Aussi ne puis-je approuver Henry Rousso lorsqu'il interprète ma position comme équivalent à « considérer que, quelle que soit l'attitude adoptée par un président de la République, elle ne peut être que condamnable », soit qu'il refuse la légalité de Vichy, adoptant alors le silence sur ses fautes, soit qu'il condamne celles-ci, au risque de les imputer à la nation tout entière. Il me semble, en effet – mais peut-être ne l'ai-je pas suffisamment explicité dans mon texte –, qu'on peut dénier la légalité d'un gouvernement auto-proclamé, sans pour autant faire comme s'il n'avait pas existé ; et qu'on peut dénoncer solennellement les responsabilités de ce gouvernement et de ceux qui l'ont suivi dans l'illégitimité, sans pour autant généraliser l'accusation à l'ensemble des Français, y compris à nous-mêmes aujourd'hui. Pour quelles raisons, et avec quelles conséquences, Mitterrand n'a-t-il pas dénoncé, au nom de la République, ce qui devait l'être (ce qui ne signifiait pas en assumer la responsabilité) ? Pour quelles raisons, et avec quelles conséquences, Chirac a-t-il, par le choix de ses mots, transformé l'accusation en autoaccusation, et les héritiers des victimes en débiteurs de celles-ci ? Ce sont là des questions qui méritent d'être posées, sans pour autant dénier aux représentants de l'État leur légitimité à intervenir et sans pour autant nier l'extrême difficulté soulevée par une telle intervention. Tel était mon propos.

Il était aussi de montrer comment les mêmes mots peuvent changer de sens selon l'horizon temporel du discours, et comment des catégories trop générales peuvent renvoyer à des référents si radicalement

Cet article est paru en mars-avril 1996 dans le n° 89 du *Débat* (pp. 205-207).

Nathalie Heinich  
En guise de clarification

distincts qu'un même mot en vient à signifier tout autre chose que ce qui cherchait à se dire. Ainsi, lorsque Chirac prend soin, comme le souligne justement Henry Rousso, de distinguer l'« autre France », celle qui a combattu Vichy, il n'en opère pas moins, par l'usage de ce nom forcément indivisible (« la France »), un déni du clivage qu'il s'efforce pourtant de rappeler, entre ceux des Français qui se sont opposés à Vichy, ceux qui s'y sont ralliés activement et ceux qui s'y sont passivement soumis. Il me semble qu'il y a là un passage bien rapide entre « Vichy » et « la France », passage qui va permettre le glissement aux « Français », porteurs d'une « dette imprescriptible envers les victimes » : formule que je persiste à juger inacceptable (pour ne pas dire scandaleuse), même si Chirac a pris soin de distinguer, pour ce qui est du passé, différentes catégories de Français. Là encore, le glissement du catégoriel (Vichy et les collaborateurs, ou la France libre et les résistants) au global (la France, les Français), en même temps que du passé (les Français d'alors) au présent (nous tous aujourd'hui), opère un changement de référent qui, derrière des mots apparemment substituables, transforme profondément la signification du discours, entraînant le basculement d'une éthique à une autre. Voici soudain l'ensemble des Français enrôlés, par la voix de leur Président, dans une reconnaissance de dette en laquelle une partie d'entre eux ne peut, par définition, se reconnaître. C'est là une injustice profonde, même si elle est animée au départ par une louable intention de rétablissement de la justice. S'il est des mots qui tuent et des mots qui taisent, il en est aussi qui font le contraire de ce qu'ils disent. Cela s'appelle, en psychiatrie, un *double bind* ; et cela rend les gens fous (de colère, dans le meilleur des cas).

Je termine par une dernière mise au point. Henry Rousso me félicite en introduction de « refuser en la matière la neutralité du chercheur ». Non : je me suis contentée de constater la difficulté à tenir cette position de neutralité. La nuance est de taille, entre le plan descriptif, sur lequel je me situais, et le plan normatif, auquel je me retrouve assignée. Qu'il soit difficile, sur des objets très investis affectivement, de conserver le détachement ou la distance de l'analyste n'interdit pas, au contraire, l'effort de s'y tenir, quitte à inclure dans cet effort l'analyse des raisons pour lesquelles cela ne va pas de soi. Ce qui me paraît donc devoir être refusé n'est pas la neutralité, mais bien la confusion des postures, entre recherche, expertise et opinion, ainsi que la réduction du rôle du chercheur à celui d'un faiseur ou d'un transmetteur d'opinions, qui utiliserait l'autorité que lui confère son savoir pour se substituer au citoyen, en coiffant sa voix d'une voix un peu plus sonore. Certes, ce souci de discriminer nettement entre fonction d'expertise et exercice de la citoyenneté ne doit pas empêcher, à l'occasion, d'intervenir dans des supports d'opinion, comme l'est la revue qui nous accueille ici ; mais à condition de déployer, autant qu'il est possible, les liens entre la compétence analytique du spécialiste et l'opinion ainsi motivée.

C'est ce que, me semble-t-il, nous venons l'un et l'autre de tenter, chacun à notre façon et avec nos limites (les miennes surtout, n'étant guère spécialiste de ce sujet). Je souhaite, pour ma part, que ce soit sur ce mode-là que se déroulent plus souvent les débats entre chercheurs.

*Nathalie Heinich.*